



## **Compte Rendu : Conseil Municipal du mercredi 21 novembre 2018 à 20h.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation 16/11/2018

**Présents** : Mesdames Claudine COURT, Gisèle MELONI, Rose Marie BREUILLAUD, Ginette KANOU, Stéphanie GARNIER, et Messieurs Emmanuel DIDIER, René HRYNIOW, Guy BEAU, Michel GIRAUD, Bernard JARDY.

**Absents ayant donné pouvoir** : Thérèse RICHARD pouvoir à Gisèle MELONI, Nadège OLLIER pouvoir à Stéphanie GARNIER.

**Secrétaire** : Ginette KANOU.

**1. Approbation du compte rendu de la séance précédente** (17 octobre) : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Désignation représentants aux différents organismes extérieurs en remplacement des conseillers démissionnaires.**

- Commission environnement et ordures ménagères : Guy BEAU.
- Suppléant au SIEL : Rose Marie BREUILLAUD.

**3. Indemnité percepteur**

Cette somme est le résultat d'une moyenne des montants des 3 dernières dépenses d'exercices. Le Conseil décide, à 11 voix pour et 1 abstention, d'accorder à Monsieur FRECON, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, correspondant à 398.75€ brut, soit 363.53€ net.

**4. Renouvellement convention R.A.M. itinérant.**

Le Relais Assistance Maternelle propose une animation, à la grande satisfaction des personnes concernées, tous les mardis matin à la salle des fêtes, de 9h à 11h.

Nécessité de renouveler la convention qui dure 3 ans.

Le conseil approuve à l'unanimité ce renouvellement.

**5. Plan « mercredi ».**

Les rythmes scolaires ont changé : la semaine s'effectue à nouveau sur quatre jours.

Le PEDT devient caduque. Pour monter un autre **Projet Educatif Territorial**, concernant le périscolaire et le centre de loisirs, il est obligatoire d'adhérer à la convention du plan « mercredi ».

Avant le 15 décembre, il faut manifester notre intention à la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** afin d'obtenir des aides de la CALF et de ALF.

Loire Forez garde la compétence « petite enfance » mais pas celle de la « jeunesse ».

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à la convention du plan « mercredi »

**6. Renouvellement convention SIEL.**

La compétence maintenance éclairage public s'achève le 31 décembre. Mme le maire demande le renouvellement de la convention pour six ans, révisable au bout de trois ans, au même tarif.

Loire Forez demande la date des manifestations (fêtes, brocantes) pour maintenir l'éclairage public. Sont proposées les dates du 21 au 25 juin pour la fête et du 06 au 08 juillet pour la brocante.

Le conseil approuve à l'unanimité ce renouvellement.

## **7. Point sur sécurisation RD105, trottoirs salle des sports.**

*Sont prévus en 2019 :*

- La mise en place de trottoirs (cheminement piétons) le long de la parcelle où le mur a été reculé.
- Le trottoir de la salle des sports à la ferme Grange. On garde le fossé. Pour cela, une demande d'enveloppe territoriale supplémentaire devra être déposée avant le 31/12/2018.

En 2020 nous étudierons les trottoirs entre l'école et le cheminement doux le long du garage GRANGE ;

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **8. Convention nouvelle version travaux de voirie en régie.**

Mme le maire demande d'actualiser la convention annuelle avec Loire Forez.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- Adressage : problème avec chez Blanchard pour qui il faut indiquer le numéro sur le chemin de la Terrasse.
- Maison Cognet en vente à 153 000€.  
Projets de la commune si elle préempte :
  - Elle fait appel à un bailleur social ; bibliothèque au RDC, logements sociaux à l'étage.
  - Cantine sous les logements sociaux.

Avant le 31 décembre, il faut monter un projet chiffré pour demander une enveloppe territoriale.

La séance est levée à 22h.

Prochain conseil le 19 décembre 2018 à 20h.